

## PROMULGATION

### RÈGLEMENTS RCA09 09005, RCA09 09006 ET RCA05 09017-2

**AVIS** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2009, les règlements suivants :

**RCA09 09005** RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PARCS (R.R.V.M., CHAPITRE P-3) DE L'ANCIENNE VILLE DE MONTRÉAL À L'ÉGARD DE L'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE

**RCA09 09006** RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M., CHAPITRE C-4.1) DE L'ANCIENNE VILLE DE MONTRÉAL À L'ÉGARD DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE

**RCA05 09017-2** RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS (RCA05 09017)

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la loi, et sont déposés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Montréal, ce huitième jour de mai deux mille neuf.

Me Sylvie Parent  
Secrétaire d'arrondissement substitut  
Chef de division – Relations avec les citoyens, communications et greffe